

Le médicament creuse-t-il le déficit de l'Assurance maladie ?

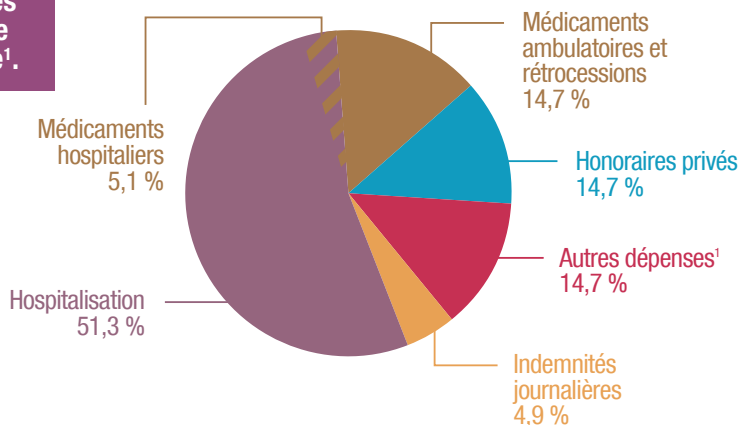
le chiffre

18 %

C'est la part du médicament dans les remboursements de l'Assurance maladie¹.

Structure des remboursements de l'Assurance maladie du régime général en 2010

Source : CNAAMTS



(1) autres dépenses : auxiliaires médicaux analyses, transport de malades, dispositifs médicaux.

État des lieux

En 2010, les remboursements de l'Assurance maladie du régime général se sont élevés à 126 milliards d'euros.

En 2010, les remboursements de médicaments (en ville et à l'hôpital) étaient de 22,7 milliards d'euros. En moyenne, le médicament est remboursé à 76 %, un chiffre en augmentation, en raison de l'accroissement du nombre de personnes prises en charge à 100 %.

Évolution

La part du médicament dans les remboursements de l'Assurance maladie était de 18 % en 2010, un chiffre stable depuis 2005.

16 % des assurés du régime général bénéficient d'une prise en charge à 100 % au titre d'une affection de longue durée (ALD). Ils représentent 60 % des remboursements de l'Assurance maladie et 90 % de la croissance des dépenses.

Les entreprises du médicament sont engagées auprès des autres acteurs de santé pour résorber le déficit de l'Assurance maladie.

- ▶ Elles contribuent, par le rôle majeur et sous-estimé du médicament à l'hôpital, à diminuer la durée des séjours et à améliorer la qualité des soins journaliers : une source d'économies.
- ▶ Elles souscrivent aux choix politiques et sociétaux français fondés sur un accès universel à l'innovation, à des soins de qualité et à une prise en charge importante par l'Assurance maladie obligatoire.
- ▶ Ces choix ont pour conséquence un coût collectif du médicament légèrement supérieur en France, en raison d'un effet structure qui privilégie des produits plus récents et plus innovants. Ce coût collectif pourrait être réduit, sans porter préjudice à la santé du patient, en promouvant l'automédication ou en révisant le système des ALD, dont le nombre d'admissions a doublé ces vingt dernières années.

Compte tenu du vieillissement de la population et de la montée de l'incidence des cancers et du diabète, le nombre d'Affections longue durée (ALD) ne devrait pas aller en diminuant.

(1) Cnamts.